



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

### SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2022 À 19:30 HEURES :

À la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2022, sont présents les conseillères et conseillers: Gina Castelli, Sylvie Boucher, Alain Rondeau, Stéphane Baillargeon, Lisa Cadorette et Hélène Bédard sous la présidence de la mairesse Nathalie Bresse.

Jonathan Piché, directeur général et greffier-trésorier est aussi présent.

1. **Ouverture de la séance ordinaire à 19 h 31.**

2022-11-455

2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

1. **Ouverture**

1.1 Ouverture.

2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

3. **Adoption du procès-verbal:**

3.1 Séance ordinaire du 3 octobre 2022;

4. **1<sup>re</sup> période de questions**

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public).

5. **Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions**

Aucune

6. **Information au conseil et correspondance**

6.1 Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois d'octobre 2022.

7. **Rapports des comités**

7.1 Finances – Subventions :

7.1.1 Adoption des comptes à payer;

7.1.2 Dépôt des états comparatifs;

7.1.3 Dépôt des comptes à recevoir de la Municipalité au 31 octobre 2022;

7.2 Autres comités:

7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.

8. **Affaires nouvelles**

8.1 Résolutions à adopter :

8.1.1 Budget 2023 – Régie intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus;

8.1.2 Nomination du maire suppléant à la MRC pour l'année 2023;

8.1.3 Nomination des maires suppléants pour l'année 2023;

8.1.4 Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2023;

8.1.5 Fermeture du bureau municipal pour le congé des Fêtes;

8.1.6 Mandat à l'Union des municipalités du Québec – achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2023;

8.1.7 Mérite sportif de l'Estrie;

8.1.8 Demande d'aide financière – Paroisse Saint-Stanislas;

8.1.9 Données sur les prélèvements d'eau;

8.1.10 Adoption de la charte municipale pour la protection de l'enfant;

8.1.11 Congédiement de M. Martin Nadon;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

### 9. Avis de motion à donner

9.1 Avis de motion – Règlement numéro 689, règlement sur la gestion contractuelle.

### 10. Adoption des règlements

Aucune.

### 11. Varia affaire nouvelle

Aucun.

### 12. 2<sup>e</sup> période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets à l'ordre du jour).

### 13. Levée de la séance ordinaire

Prochaine séance ordinaire : le lundi 5 décembre 2022 à 19h30.

Prochaine séance extraordinaire : le lundi 12 décembre 2022 à 19h30  
(Budget)

Prochaine séance extraordinaire : le lundi 12 décembre 2022 à 20h00  
(Règlement de taxation)

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Gina Castelli **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 novembre 2022 soit approuvé et adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2022-11-456

3.1

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2022 :

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2022 soit approuvé et adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

4.

### 1<sup>RE</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 19 h 33).

M. Alphonse Bouffard :

- Gestion des fosses septiques, est-ce qu'il serait possible de se retirer de ça, de la MRC ? Est-ce qu'il nous facture la mesure même si nous ne sommes pas mesurés ?

M. Jacques Langlois :

- Félicitations pour les élections de la mairesse, Nathalie Bresse.
- Félicitations à M. Baillargeon pour son article sur l'environnement.
- Questionnement en lien avec le challenge VTT et les conséquences sur l'environnement. Je demande d'interdire la course du Challenge VTT.
- On parle de plus en plus du changement d'heure, je demande d'envoyer une résolution pour demander d'enlever le changement d'heure.

M. John St-Cyr :

- Arrêt d'autobus, demande de suivi du MTQ, pourquoi le refus?



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

- Journée Environnement, est-ce que ç'a été un succès? Est-ce que ç'a coûté cher?
- Les données des afficheurs radars, les données sont-elles envoyées à la SQ?
- Qui fait l'entretien des panneaux? Celui près de chez lui ne fonctionne pas depuis quelques jours.

M. Bertrand Ash :

Au centre communautaire :

- Les salles sont belles, mais ne sont pas très propres, les calorifères sont noirs. Ça ne semble pas vouloir changer.
- Le réchaud, l'eau coule en dessous, ça fait un an.
- Enlever les chaises bleues?
- Les tablettes n'ont pas bougé.
- L'air conditionné, le chauffage de la réserve chauffe toujours.
- Pourquoi, il n'y a pas de sortie pour l'air conditionné dans la cuisine?
- La porte des toilettes pourrait être déplacée pour ne pas être obstruée.
- Il n'y a aucun service d'eau pour les salles sauf si on prend la cuisine.
- Proposition de changer le robinet pour avoir une petite douchette.
- Quand le projet ascenseur va-t-il commencer?

Mme Labonté :

- Les locations de salle à Bishoton coûtent 50% moins cher.

### FIN DE LA 1<sup>RE</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 h 17.

6.1

#### DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :

Le directeur général dépose la liste de la correspondance pour le mois d'octobre 2022 et en fait la lecture.

7.1.1

#### COMPTES À PAYER :

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 7 novembre 2022 au montant de 338 509.03 \$ soit approuvée et que le directeur général soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

7.1.2

#### DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS :

Le directeur général et greffier-trésorier dépose les états comparatifs pour l'année 2022 jusqu'au 31 octobre 2022, le tout conformément à la loi.

7.1.3

#### DÉPÔT DU RAPPORT DES COMPTES À RECEVOIR :

Le directeur général dépose le rapport des comptes à recevoir en date du 31 octobre 2022.

7.2.1

#### RAPPORTS DES COMITÉS :

2022-11-457



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

### **Madame Nathalie Bresse :**

Donne de l'information sur les sujets suivants :

- MRC, nous sommes en préparation des budgets.
- Valoris, le budget est fait.
- Le schéma incendie de la MRC, j'ai eu un compte rendu pour savoir où nous sommes rendus.
- J'ai eu une rencontre avec la SQ, pour le comité de sécurité publique. Les billets électroniques s'en viennent à la SQ. Les contraventions seront faites de façon électronique. Il faut qu'au niveau de toutes les MRC les règlements soient uniformisés. Il faut être prêt le plus tôt possible, car une MRC sera un projet pilote et en avril ça va commencer pour toutes les MRC.
- Lac-à-l'épaule, pour voir nos projets en vue de bien préparer nos budgets. L'objectif était d'avoir la même vision et les mêmes priorités. L'année 2023 sera une année difficile pour les budgets municipaux.
- Au niveau des régies, il y aura des augmentations, les salaires changent beaucoup, l'essence change beaucoup. À la MRC, il y aura des augmentations, car 90% des coûts sont des salaires.

### **Madame Gina Castelli :**

Donne de l'information sur les sujets suivants :

- Un ORH est en train de se construire à Weedon. À notre ORH, le problème de fossé ça a été réglé.
- Le comité social tente d'augmenter les liens entre les employés.
- Développement économique, mon objectif est d'exploiter le nouveau parc et l'ancien garage municipal et l'affichage de nos attraits.

### **Madame Sylvie Boucher :**

Donne de l'information sur les sujets suivants :

- Au niveau de l'urbanisme, il y a eu des permis d'émis pour un montant 494 500\$.
- Ketsana a reçu une formation sur le code de construction.
- Nous travaillons sur les règlements.
- Nous avons eu un Lac-à-l'épaule pour déterminer nos objectifs 2023.
- Au niveau du budget de la régie incendie, il y a une augmentation de 37 000\$. Pour Ascot Corner, ça représente 18 000\$ de plus.

### **Monsieur Alain Rondeau :**

Donne de l'information sur les sujets suivants :

- Projet RurAltérité avec CDC du HSF et la Municipalité d'Ascot Corner, une initiation à la danse brésilienne a eu lieu en octobre dernier. Ce fut un beau succès. Ils seront au salon des artisans.
- La Politique familiale – MADA arrive à la fin du processus de mise à jour en vue d'une recertification pour les prochaines années.
- Bonne participation à la fête de l'Halloween le samedi 29 octobre 2022.

### **Monsieur Stéphane Baillargeon :**

Donne de l'information sur les sujets suivants :

- Le 15 octobre dernier, avait lieu, au garage municipal, notre deuxième journée de l'Environnement de l'année. Près de 100 personnes ont apporté une quantité impressionnante de matière qui, au lieu d'être enfouie, aura une seconde vie. Nous avons reçu, entre autres, des pneus, des appareils électroniques, des vêtements, des néons, des styromousses, du métal, des pots de peinture et d'huile usée, des piles et batteries, des bonbonnes de propane et du bois de toute sorte. L'engouement pour cette journée ne semble aucunement



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

- diminuer, bien que notre mini écocentre soit de plus en plus utilisé en tout temps.
- Lors de cette journée, les citoyens qui le voulaient recevaient 2 sacs compostables offerts par BRM – G. Doyon ainsi qu'une petite quantité de compost, gracieuseté de Englobe de Bury.
- Le 19 octobre dernier, 100 arbres ont été plantés au parc Pomerleau dans le cadre d'un projet de RAPPEL. En plus de la compensation en émissions de CO2, le RAPPEL profite de cette opportunité pour bonifier nos bandes riveraines et plaines inondables qui en ont besoin. Cette année, notre Municipalité en tant que membre de la coopérative le RAPPEL, a eu la chance de souscrire à cette initiative et de bénéficier de la plantation pour protéger et valoriser la bande riveraine de la rivière Saint-François et sa plaine inondable qu'est le parc Pomerleau. Une pierre, deux coups !
- Nous travaillons présentement à la planification de l'année 2023. Plusieurs projets sont sur la table. Nous mettons une priorité sur la réduction des matières envoyées à l'enfouissement. En plus des bienfaits écologiques évidents de cette approche, ce sera une économie non négligeable en vue de la hausse importante des coûts d'enfouissement qui est à prévoir pour l'année à venir.

### **Madame Lisa Cadorette :**

Donne de l'information sur les sujets suivants :

- À la voirie on se prépare pour l'hiver.
  1. La préparation de la machinerie hivernale.
  2. L'installation des clôtures.
  3. La fermeture des parcs.
  4. Faire la tournée de réparation des trous dans les rues.
- Le trottoir en avant de la caisse sera refait cette semaine.
- Nous serons prêts pour l'arrivée des premiers flocons.

### **Madame Hélène Bédard :**

Donne de l'information sur les sujets suivants :

- Le 13 octobre dernier, la Chambre de Commerce du Haut-Saint-François tenait son lac-à-l'épaule. À cette occasion, un plan stratégique a été accepté et plusieurs activités devraient voir le jour ou revenir au calendrier en 2023.
- Le 27 octobre, une rencontre virtuelle orchestrée par la nouvelle agente de développement du patrimoine à la MRC a eu lieu. Le projet de loi 69 a été présenté et implique plusieurs changements. Dans un premier temps, une réglementation en matière de démolition ainsi qu'un comité de démolition devront être mis sur pieds pour avril 2023. La Municipalité devra également constituer un conseil local du patrimoine. Les fonctions de ce comité pourraient être remplies par le comité consultatif d'urbanisme (CCU).

Voici quelques sources à consulter afin d'obtenir plus d'informations :

Répertoire du patrimoine culturel du Québec  
Sauvegarde et valorisation du patrimoine immobilier  
Guide pratique destiné aux municipalités  
Loi sur le patrimoine culturel  
Les modifications apportées à la protection du patrimoine culturel

8.1.1

2022-11-458

### **BUDGET 2023 – RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE LA RÉGION D'EAST ANGUS :**

**CONSIDÉRANT QUE** le budget 2023 a été adopté par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

**CONSIDÉRANT QUE** le budget 2023 doit être adopté par les municipalités participantes;

**CONSIDÉRANT QUE** la participation d'Ascot Corner augmente de 17,494.20 \$ pour un total de 277,408.01 \$ sur un budget totalisant 688,450.00 \$;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte le budget 2023 de la Régie intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus tel que déposé pour une contribution de 277,408.01 \$ soit 40.29% du budget de 688,450.00 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2022-11-459

8.1.2

**NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT À LA MRC POUR L'ANNÉE 2023 :**

**CONSIDÉRANT QU'** il faut nommer le maire suppléant pour la MRC du Haut-Saint-François, et ce pour toute l'année 2023;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte que madame Hélène Bédard soit nommée mairesse suppléante jusqu'au 31 décembre 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2022-11-460

8.1.3

**NOMINATION DES MAIRES SUPPLÉANTS POUR L'ANNÉE 2023 :**

**CONSIDÉRANT QU'** il faut nommer les maires suppléants pour l'année 2023;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** les conseillères et conseillers suivants soient nommés maires suppléants pour l'année 2023:

**2023**

- |                      |                      |
|----------------------|----------------------|
| ➤ Janvier, février   | Gina Castelli        |
| ➤ Mars, avril        | Sylvie Boucher,      |
| ➤ Mai, juin          | Alain Rondeau        |
| ➤ Juillet, août      | Stéphane Baillargeon |
| ➤ Septembre, octobre | Lisa Cadorette       |
| ➤ Novembre, décembre | Hélène Bédard        |

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2022-11-461

8.1.4

**ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2023 :**

**CONSIDÉRANT QUE** chaque année, nous devons produire le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année suivante en établissant le jour et l'heure du début de chacune des séances, selon l'article 148 du Code municipal;

**CONSIDÉRANT QU'** un avis public doit être donné avec le contenu du calendrier, selon l'article 148.01 du Code municipal;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2023 et que les séances soient à 19h30 :

Lundi 16 janvier	Lundi 3 juillet
Lundi 6 février	Lundi 7 août
Lundi 6 mars	Mardi 5 septembre
Lundi 3 avril	Lundi 2 octobre
Lundi 1 mai	Lundi 6 novembre
Lundi 5 juin	Lundi 4 décembre

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2022-11-462

8.1.5  
**FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LE CONGÉ DES FÊTES :**

**CONSIDÉRANT QUE** chaque année le bureau municipal est fermé durant la période des fêtes;

**CONSIDÉRANT QUE** les employés doivent prendre des journées de congé durant cette fermeture;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte que le bureau municipal soit fermé du 24 décembre 2022 au 8 janvier 2023 inclusivement et que les employés utilisent leurs journées de congés disponibles selon la convention collective.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2022-11-463

8.1.6  
**MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2023 :**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité d'Ascot Corner a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au *Règlement sur la gestion contractuelle pour les ententes de regroupement* de l'UMQ, adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

**CONSIDÉRANT QUE** la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium solide en flocons et le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure de calcium solide en flocons et chlorure en solution liquide) nécessaire aux activités de la Municipalité pour l'année 2023;

**QUE** pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

**QUE** la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer soit déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

**QUE** si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

**QUE** la Municipalité reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

**QU'** un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2022-11-464

8.1.7

**MÉRITE SPORTIF DE L'ESTRIE :**

**CONSIDÉRANT QUE** le gala du Mérite sportif de l'Estrie permet de souligner les exploits de nos athlètes sur la scène provinciale, nationale et internationale, en plus de mettre en valeur l'expertise de nos entraîneurs, officiels, bénévoles et intervenants sportifs de la région;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner mandate le conseiller monsieur Alain Rondeau et la directrice des loisirs, de la culture, des sports et de la vie communautaire madame Andréane Rivard pour participer à la réalisation du 42<sup>e</sup> gala du Mérite sportif de l'Estrie qui se tiendra le mercredi 8 février 2023 au Théâtre Granada.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise le paiement d'une contribution de 300 \$ pour l'évènement.

**Poste budgétaire : 02-190-02-999.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**





No de résolution  
ou annotation  
**2022-11-465**

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

8.1.8

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PAROISSE SAINT-STANISLAS :**

**CONSIDÉRANT QUE** la Paroisse Saint-Stanislas demande du soutien financier pour le bon fonctionnement;

**CONSIDÉRANT QUE** le nombre de donateurs pour le fonctionnement de la paroisse est toujours à la baisse;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Gina Castelli **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte de verser une contribution financière de 400 \$.

**Poste budgétaire : 02-190-02-999.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

**2022-11-466**

8.1.9

### **DONNÉES SUR LES PRÉLÈVEMENTS D'EAU :**

**CONSIDÉRANT QUE** les données relatives aux prélèvements d'eau au Québec sont actuellement maintenues secrètes ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'eau est une ressource vulnérable et épuisable, selon la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés* ;

**CONSIDÉRANT QUE** la gestion durable de l'eau au Québec repose sur une approche intégrée et participative qui ne peut être mise en œuvre de manière efficace sans l'accès du public et des municipalités à l'ensemble des informations relatives aux prélèvements d'eau ;

**CONSIDÉRANT QUE** sans une gestion durable de la ressource hydrique, l'avenir de cette ressource est menacé ;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités locales ont besoin des données relatives aux volumes d'eau prélevés au Québec afin d'assurer une gestion durable de l'eau et une planification cohérente du territoire qui tiennent compte des effets cumulatifs réels de ces prélèvements ;

**CONSIDÉRANT QUE** la motion adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 1er juin 2022 reconnaissant qu'«une modification législative doit être considérée» et qu'il est demandé «au gouvernement d'évaluer la possibilité de modifier le cadre juridique afin que les quantités d'eau prélevées aient un caractère public» ;

**CONSIDÉRANT QUE** le dépôt du projet de loi numéro 42 visant principalement à s'assurer de la révision des redevances exigibles pour l'utilisation de l'eau ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner ;

**DEMANDE** à l'Assemblée nationale et au gouvernement du Québec de prioriser une gestion durable et transparente de l'eau en modifiant le cadre juridique de manière à conférer explicitement un caractère public aux données relatives à tous les prélèvements d'eau déclarés au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

**DEMANDE** à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) d'adopter leurs propres résolutions au même effet ;

**DEMANDE** aux MRC et aux municipalités du Québec d'adopter leurs propres résolutions au même effet ;

**TRANSMETTRE** une copie de la présente résolution au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, à la FQM et à l'UMQ.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.10

2022-11-467

**ADOPTION DE LA CHARTE MUNICIPALE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANT :**

En mémoire d'Aurore Gagnon, « l'enfant martyr », et du centième anniversaire de son décès, et des autres victimes.

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Fortierville lance l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la présente *Charte municipale pour la protection de l'enfant*;

**CONSIDÉRANT QU'**une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants;

**CONSIDÉRANT QU'**une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance;

**CONSIDÉRANT QU'**une municipalité bienveillante pose des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QU'**une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner adopte la *Charte municipale pour la protection de l'enfant* et s'engage à :

- Mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics;
- Favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours;
- Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière;
- Favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

- Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance;
- Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants;
- Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants;
- Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.11

2022-11-468

#### **CONGÉDIMENT DE M. MARTIN NADON :**

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général a procédé au congédiement de M. Martin Nadon au poste de directeur adjoint aux travaux publics le 5 octobre 2022;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte la décision du directeur général de procéder au congédiement de M. Martin Nadon au poste de directeur adjoint aux travaux publics et confirme le congédiement de M. Martin Nadon en date du 5 octobre 2022.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

9.1

#### **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 689 RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE :**

**AVIS DE MOTION** est donné par la conseillère Sylvie Boucher **QU'** à une session subséquente le conseil municipal adoptera le Règlement numéro 689 règlement sur la gestion contractuelle.

L'objet de ce règlement est d'établir les règles de gestion contractuelle pour la Municipalité d'Ascot Corner;

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, une dispense de lecture dudit projet de règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

Le directeur général et secrétaire-trésorier présente le projet de règlement et procède au dépôt du projet de règlement, le tout conformément à la loi.

#### **2<sup>e</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 20 h 55)**

M. Alphonse Bouffard :

- La rue Lotus n'a pas de panneau de vitesse, ça prendrait un panneau au fond de la rue et indiqué cul-de-sac au début.
- Pour les chemins d'hiver, est-ce que c'est M. Gagnon?

M. Jacques Langlois :

- La Route 112 serait prolongée de 4 voies jusqu'à Dudswell?

M. Bertrand Ash :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

- Est-ce que les rues sans issue sont toutes signalisées? Demande d'avoir une pancarte cul-de-sac coin du Parc et du Collège.

Mme Maryse Labonté :

- Ville de Richmond, location de Kayak, est-ce qu'il y a d'autres frais?
- Société culturelle du Lys, qu'est-ce que c'est exactement?
- Demande de détail du budget de la MRC, ils ont augmenté les salaires?
- Demande de ne pas mettre de séance la date des élections.
- Quelle est la définition de RH?

**FIN DE LA 2<sup>e</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS À 21 h 06.**

2022-11-469

13.  
**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :**

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Gina Castelli **QUE** la séance ordinaire soit levée à **21 h 06.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

Prochaine séance ordinaire : le lundi 5 décembre 2022 à 19 h 30.

Prochaine séance extraordinaire : le lundi 12 décembre 2022 à 19 h 30  
(Budget)

Prochaine séance extraordinaire : le lundi 12 décembre 2022 à 20 h 00  
(Règlement de taxation)

JONATHAN PICHÉ  
DIRECTEUR GÉNÉRAL  
GREFFIER-TRÉSORIER

NATHALIE BRÉSSÉ  
MAIRESSE